

PRÉSIDENTENCE

Direction Juridique
et d'Administration
Générale

Service du
Secrétariat de
l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

Bureau du
Secrétariat de
l'Assemblée

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa
Cedex

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
dja.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Aurélia Nafoui

N° 24314-2017/1-ISP

ANNÉE 2017
4^{ème} séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL
de la séance de l'assemblée de la province Sud
du vendredi 30 juin 2017

Le **vendredi 30 juin 2017 à 9 heures**, l'assemblée de la province Sud s'est réunie dans la salle des délibérations de l'hôtel de province, conformément à l'article 162 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie*, sous la présidence de monsieur Philippe Michel.

Présents :

Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Paule Gargon, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Louis Mapou, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, Mme Nicole Robineau, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, Mme Sutita Sio-Lagadec, M. Eugène Ukeiwé et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Absents donnant procuration :

Mme Eliane Atiti donne procuration à Mme Martine Lagneau,
Mme Gyslène Dambreville donne procuration à Mme Nicole Robineau,
Mme Pascale Doniguan donne procuration à Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki,
M. Philippe Gomès donne procuration à M. Philippe Michel,
Mme Isabelle Lafleur donne procuration à Mme Paule Gargon,
M. Harold Martin donne procuration à M. Grégoire Bernut,
M. Silipeleto Muliakaaka donne procuration à M. Nicolas Metzdorf,
M. Alesio Saliga donne procuration à Mme Sonia Backès,
Mme Corine Voisin donne procuration à M. Dominique Molé,
M. Gaël Yanno donne procuration à M. Gil Brial.

Absents :

Mme Nicole Andréa-Song, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Prisca Holero, M. Yoann Lecourieux, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, M. Thierry Santa, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

Soit 21 membres présents, 10 membres représentés et 9 membres absents.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

Monsieur Philippe Michel, président de l'assemblée de la province Sud ;
Madame Martine Lagneau, première vice-présidente de l'assemblée de la province Sud ;
Monsieur Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud ;
ainsi que Monsieur Dominique Molé, troisième vice-président de la province Sud.

L'Etat était représenté par :

M. Denis Bruel, commissaire délégué de la République en province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Roger Kerjouan, secrétaire général de la province Sud ;
M. Christophe Bergery, secrétaire générale adjointe en charge de l'éducation, de la jeunesse et de la vie sociale ;
Mme Mireille Münkél, secrétaire générale adjointe en charge de l'aménagement du territoire ;
M. Christophe Obled, secrétaire général adjoint en charge du développement durable,
ainsi que par :

M. Didier Arsapin, directeur des finances (DFI) ;
Mme Marion Bastogi, directrice juridique et d'administration générale adjointe (DJA) ;
M. Jacques Beaujeu, directeur du développement rural adjoint (DDR) ;
Mme Catherine Benito, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;
M. Alexandre Brianchon, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;
M. Romain Capron, directeur de l'éducation (DES) ;
M. Vincent Gislard, inspecteur général de la province Sud ;
M. Franck Ladrech, Directeur du foncier et de l'aménagement adjoint (DFA) ;
M. Philippe Le Poul, directeur de la jeunesse et des sports (DJS) ;
M. Denis Loche, directeur du système d'information (DSI) ;
Mme Aurélie Nafoui, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (DJA) ;
M. Michel Oedi, chef du service des affaires budgétaires (DFI) ;
Mme Maud Peirano, directrice du foncier et de l'aménagement (DFA) ;
M. Thierry Reydellet, directeur de l'économie et de la formation (DEFE) ;
M. Olivier Thupako, directeur du logement (DL) ;
Mme Sarah Travers, directrice des ressources humaines (DRH) ;
M. François Waia, directeur de l'action sanitaire et sociale (DPASS).

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **rapport n° 19074-2017/1-ACTS** : projet de délibération relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2016.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Eliane Atiti, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Gyslène Dambreville, Mme Pascale Doniguan, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux (arrivé à 9h10), M. Louis Mapou, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, Mme Nicole Robineau, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa (arrivé à 9h15), Mme Sutita Sio-Lagadec, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.

Soit 33 membres présents ou représentés.

Les rapports n° 19074-2017/1-ACTS et n° 19080-2017/1-ACTS partagent le même rapport de présentation.

A - PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'EXECUTION 2016

Le présent compte administratif soumis à votre approbation concerne la gestion 2016. Il présente donc l'exécution et les résultats qui en découlent.

CHAPITRE 1 - L'INVESTISSEMENT

A. LES RECETTES

La balance des recettes en section d'investissement se présente comme suit :

		BUDGET 2016	CA 2016	Tx réal.	Reports	CA corrigé des reports	Tx corrigé
RECETTES	Réels	5 477 935 857	4 615 302 008	84,3%	651 562 190	5 266 864 198	96%
	emprunts	1 600 000 000	1 599 045 346	99,9%	0	1 599 045 346	100%
	* (1)	7 077 935 857	6 214 347 354	87,8%	651 562 190	6 865 909 544	97%
	résultat	1 135 975 510	1 135 975 510			1 135 975 510	
	Mvts d'ordre	8 504 129 603	2 302 985 097			2 302 985 097	
			16 718 040 970	9 653 307 961			
(1) pour mémoire CA 2015							
		9 940 384 788	8 032 824 186	80,8%	1 458 954 266	9 491 778 452	95%
	<i>dont emprunts</i>	<i>3 100 000 000</i>	<i>3 086 623 353</i>				

Les réalisations sur recettes réelles hors emprunt et résultat s'établissent à **4,615 milliards XPF**, en baisse de 330,8 millions XPF par rapport à 2015 (-7%).

Le taux de réalisation corrigé des reports s'élève à 96% en 2016 contre 94% en 2015.

89 % des ressources proviennent des trois postes principaux suivants :

- **la dotation globale d'équipement versée par la Nouvelle-Calédonie** à hauteur de 1,963 milliard XPF, en hausse de 32,8 millions XPF (+2%),
- **la dotation globale de construction et d'équipement des collèges** versée par l'Etat à hauteur de 1,077 milliard XPF, en baisse de 19 millions XPF (-2%),
- **les dotations sur opérations contractualisées**, pour 737,6 millions XPF, en baisse de 624,5 millions XPF (-46%),
- **les dotations spécifiques de la Nouvelle-Calédonie** pour 319,9 millions XPF, en hausse de 267,5 millions XPF (+511%),

Concernant les ressources externes d'**emprunt**, 100% de la prévision a été mobilisée en 2016 soit **1,6 milliards XPF** contre 3,1 milliards XPF en 2015.

Ces ressources sont complétées par l'affectation d'une partie de **l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015** pour **1,135 milliard XPF**, conformément à la délibération n° 20-2016/APS du 10 juin 2016 portant affectation du résultat 2015.

Les reports, hors résultat, s'établissent à 651,5 millions XPF, dont :

- 444 millions XPF au titre des dotations sur opérations contractualisées,
- 119,3 millions XPF de participations dont 103,1 millions XPF de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) au titre de la Convention-cadre 2011-2015 (CCA 11-15),
- 64,7 millions XPF au titre des dotations en provenance de la Nouvelle-Calédonie.

B. LES DEPENSES

La balance des dépenses en section d'investissement se présente comme suit :

		BUDGET 2016	CA 2016	Tx réal.	Reports	CA corrigé des reports	Tx corrigé
DEPENSES	Réels	12 376 578 552	9 498 249 465	76,7%	1 296 063 971	10 794 313 436	87%
	dette	2 378 414 350	2 075 482 763	87,3%	0	2 075 482 763	87%
	* (1)	14 754 992 902	11 573 732 228	78,4%	1 296 063 971	12 869 796 199	87%
	résultat	1 143 673 768	0			0	
	Mvts d'ordre	819 374 300	277 267 900			277 267 900	
		16 718 040 970	11 851 000 128				
(1) pour mémoire CA 2015		15 724 075 186	10 700 522 035	68,1%	1 451 256 008	12 151 778 043	77%
<i>dont emprunts</i>		<i>2 853 305 000</i>	<i>2 085 095 491</i>				

Les réalisations sur dépenses réelles hors emprunt s'établissent à **9,498 milliards XPF**, en hausse de 882,8 millions XPF par rapport à 2015 (10%).

Les dépenses d'investissement portent sur les principaux secteurs suivants :

- **la santé et le social** → 2,041 milliards XPF, dont 1,397 milliards XPF pour les programmes d'habitat social,
- **les transports et communication** → 1,765 milliard XPF, dont 1,622 milliard XPF pour les travaux de voirie,
- **les équipements communaux** → 1,346 milliard XPF, dont :
 - gestion des déchets 371,9 millions XPF,
 - travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée 315,2 millions XPF,
 - gestion de l'eau 148,9 millions XPF,
 - voirie 130,6 millions XPF,
 - équipements sportifs et culturels 104,3 millions XPF.
- **l'enseignement** → 1,264 milliard XPF, dont 1,164 milliard XPF pour les collèges publics et 72,8 millions XPF pour l'enseignement privé,
- **l'aménagement et l'environnement** → 991,3 millions XPF, dont 300 millions XPF pour l'équilibre financier de la ZAC DSM, 300 millions XPF pour la réalisation des bretelles sud et nord de la ZAC de Dumbéa-sur-Mer et 178,2 millions XPF pour l'environnement
- **l'équipement de la collectivité** → 888,5 millions XPF, dont 284,8 millions XPF pour l'équipement informatique, 228,5 millions XPF pour le parc automobile et 71,2 millions XPF pour la réalisation de logements de fonction à Thio,
- **l'économie, l'emploi et la formation professionnelle** → 854,1 millions XPF,

dont 551,4 millions XPF pour le soutien à l'investissement et 128,8 millions XPF pour l'aménagement de Déva,

- **la culture, la jeunesse, les sports et les loisirs** → 303,6 millions XPF.
dont 97,8 millions XPF pour la protection du patrimoine bâti, 28,8 millions XPF pour le château Hagen et 11,8 millions XPF pour la boulangerie de fort Téremba,

Concernant le remboursement en capital des emprunts, il s'établit à 2,075 milliards XPF, en diminution de 9,6 millions XPF par rapport à 2015 (-0,5%).

Il convient de noter que les négociations sur la dette ont abouti à des rachats anticipés d'emprunts à hauteur de 1,256 milliard XPF (752,4 millions XPF en 2014, 247,7 millions XPF en 2015 et 256,4 millions XPF en 2016).

Les reports de dépenses d'investissement, hors résultat et emprunt, s'élèvent à 1,296 milliard XPF avec principalement :

- les transports et communication → 267,9 millions XPF,
- l'économie, l'emploi et formation → 255,8 millions XPF,
- les équipements communaux → 241,6 millions XPF,
- l'aménagement et l'environnement → 192,0 millions XPF,
- l'équipement de la collectivité → 105,1 millions XPF,
- la santé et le social → 89,2 millions XPF.

CHAPITRE 2 - LE FONCTIONNEMENT

A. LES RECETTES

La balance des recettes en section de fonctionnement se présente comme suit :

		BUDGET 2016	CA 2016	Tx réal.	Reports	CA corrigé des reports	Tx corrigé
RECETTES	Réels	49 592 430 156	51 018 417 016	102,9%	206 237 428	51 224 654 444	103%
	* (1)	49 592 430 156	51 018 417 016	102,9%	206 237 428	51 224 654 444	103%
	résultat	5 892 142 233	0			0	
	Mvts d'ordre	247 454 300	245 347 900			245 347 900	
		55 732 026 689	51 263 764 916				
	(1) pour mémoire CA 2015	47 543 472 506	47 473 046 618	99,9%	207 438 833	47 680 485 451	100%

Les recettes réelles, s'élèvent à **51,018 milliards XPF**, avec un taux de réalisation corrigé des reports de 103%.

Les réalisations 2016 enregistrent une croissance de 3,5 milliards XPF (+7%) qui concerne essentiellement les postes suivants :

- **les dotations spécifiques de la Nouvelle-Calédonie**, +1,640 milliard XPF,
principalement liés au versement sur 2016 de la contribution 2015 au titre du minimum vieillesse en faveur des personnes âgées,

- **la fiscalité** +1,321
milliard XPF,
liés au rendement en année pleine des nouveaux centimes additionnels (IRVM & taxes sur les spectacles et les produits des jeux).
Sur 2016, ces deux nouveaux centimes additionnels ont eu un rendement global de 3,118 milliards XPF.

96% des recettes de fonctionnement sont issues des quatre postes suivants :

- **la dotation globale de fonctionnement en provenance de la Nouvelle-Calédonie** qui représente, à elle seule, 62% des ressources de la section. Elle a été réalisée à hauteur de 31,607 milliards XPF, soit une augmentation 2% par rapport à 2015.
- **la fiscalité**, réalisée à 8,527 milliards XPF, soit une hausse de 18% liée principalement au rendement en année pleine des centimes additionnels sur la taxe sur les spectacles et le produit des jeux (+1,007 milliard XPF) et sur l'IRVM (+337,2 millions XPF).
Les centimes additionnels aux patentes et à la contribution foncière progressent également pour atteindre respectivement 1,576 milliard XPF (+87,5 millions XPF) et 365,8 millions XPF (+14,9 millions XPF).
- **la dotation globale de fonctionnement en provenance de l'Etat**, perçue à hauteur de 5,849 milliards XPF, identique à 2015.
- **les dotations en provenance de la Nouvelle-Calédonie**, réalisées à hauteur de 3,195 milliard XPF soit une hausse de 1,640 milliard XPF dont 1,638 milliard XPF concernant l'aide aux personnes âgées.

Les reports hors résultat s'établissent à 206,2 millions XPF répartis comme suit :

- recouvrements et participations diverses → 91,5
millions XPF,
dont 63,1 millions XPF au titre de la convention-cadre ADEME liées aux opérations de gestion des déchets,
- dotations spécifiques calédoniennes → 58,8
millions XPF,
dont l'entretien des routes territoriales pour 53,1 millions XPF.
- dotations spécifiques des communes → 55,8
millions XPF.
pour l'opération de développement de l'internet dans le primaire (ODI3).

B. LES DEPENSES

La balance des dépenses en section de fonctionnement se présente comme suit :

		BUDGET 2016	CA 2016	Tx réal.	Reports	CA corrigé des reports	Tx corrigé
DEPENSES	Réels	47 114 817 086	45 014 483 049	95,5%	984 496 826	45 998 979 875	98%
	dette	685 000 000	506 133 652	73,9%	0	506 133 652	74%
	* (1)	47 799 817 086	45 520 616 701	95,2%	984 496 826	46 505 113 527	97%
	résultat	0	0			0	
	Mvts d'ordre	7 932 209 603	2 271 065 097			2 271 065 097	
		55 732 026 689	47 791 681 798				

(1) pour mémoire CA 2015

	46 713 614 686	43 874 737 372	93,9%	855 234 445	44 729 971 817	96%
<i>dont emprunts</i>	724 400 000	590 351 893				

Les dépenses réelles hors emprunt s'établissent à **45,014 milliards XPF**, en hausse de 1,7 milliard XPF (+4%).

Le taux de réalisation corrigé s'affiche à 98% contre 96% en 2015.

Ces dépenses se répartissent sur les grands postes suivants :

- 20,169 milliards XPF au titre des charges de personnel et des élus, en augmentation de 361 millions XPF (+2%),
- 18,309 milliards XPF au titre des interventions en hausse de 748,5 millions XPF (+4%),
- 4,661 milliards XPF au titre des subventions en hausse de 602,3 millions XPF (+15%),
- 1,614 milliard XPF au titre du fonctionnement des services, en hausse de 24,8 millions XPF (+2%).

Sur 2016, les charges financières d'emprunts s'établissent à 506,1 millions XPF, en baisse de 84,2 millions XPF par rapport à 2015 (-14%).

Les reports hors résultat s'élèvent à 984,5 millions XPF dont 85% de ces crédits concernent des interventions et subventions dans les domaines suivants :

- économie, emploi et formation professionnelle → 465,7 millions XPF,
- administration générale → 160,9 millions XPF,
- santé et social → 121,1 millions XPF,
- culture, jeunesse, sports et loisirs → 93,8 millions XPF,
- aménagement et environnement → 64,0 millions XPF,
- enseignement → 44,8 millions XPF,
- transport et communication → 34,0 millions XPF.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Explications de votes

L'explication de vote de M. Léonard Sam pour le groupe Calédonie Ensemble, est annexée au présent compte-rendu sommaire officiel.

3. Résultat des votes

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 33 votes pour).

Ont voté pour :

Calédonie Ensemble : Mme Eliane Atiti, Mme Gyslène Dambreville, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, Mme Nicole Robineau, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Corine Voisin.

Le Rassemblement Les Républicains : Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguian, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, M. Yoann Lecourieux, M. Harold Martin, M. Alesio Saliga, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, M. Eugène Ukeiwé et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Union pour la Calédonie dans la France : M. Philippe Blaise, M. Gil Brial et M. Gaël Yanno.

Front Indépendantiste Progressiste : M. Louis Mapou.

- **rapport n° 19080-2017/1-ACTS** : projet de délibération portant affectation du résultat 2016.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :
Mme Eliane Atiti, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Gyslène Dambreville, Mme Pascale Doniguian, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, Mme Nicole Robineau, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.

Soit 33 membres présents ou représentés.

2. Explications de votes

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Projet de délibération adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 33 votes pour).

Ont voté pour :

Calédonie Ensemble : Mme Eliane Atiti, Mme Gyslène Dambreville, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, Mme Nicole Robineau, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Corine Voisin.

Le Rassemblement Les Républicains : Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguian, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, M. Yoann Lecourieux, M. Harold Martin, M. Alesio Saliga, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, M. Eugène Ukeiwé et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Union pour la Calédonie dans la France : M. Philippe Blaise, M. Gil Brial et M. Gaël Yanno.

Front Indépendantiste Progressiste : M. Louis Mapou.

- **rapport n° 22602-2017/1-ACTS** : projet de délibération relative au rapport d'observations définitives établi par la chambre territoriale des comptes sur la gestion de la province Sud – exercices 2012 et suivants.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Eliane Atiti, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Gyslène Dambreville, Mme Pascale Doniguian, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, Mme Nicole Robineau, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.

Soit 33 membres présents ou représentés.

En application des dispositions de l'article LO 262-2 du code des juridictions financières (CJF), la Chambre Territoriale des Comptes de Nouvelle-Calédonie a procédé à l'examen de la gestion de la province Sud, de l'exercice 2012 jusqu'à la période la plus récente.

Par courrier en date du 21 janvier 2016, le président de la chambre a notifié au président de l'assemblée de province Sud l'ouverture du contrôle.

Au terme de l'instruction, et conformément à l'article R. 262-63 du code des juridictions financières, le rapporteur a communiqué oralement ses constatations lors de l'entretien de fin de contrôle du 5 août 2016, préalablement à la formulation des observations par la Chambre.

Le rapport d'observations provisoires retenues par la Chambre Territoriale des Comptes dans sa séance du 15 septembre 2016 a été communiqué, par courrier du 22 septembre 2016, à titre confidentiel, aux ordonnateurs concernés par les exercices contrôlés.

Conformément aux dispositions de l'article L 262-49 du code des juridictions financières, ces derniers ont disposés d'un délai de deux mois pour communiquer des remarques écrites.

En application de l'article R. 262-71 après examen des remarques écrites apportées aux observations provisoires, la Chambre Territoriale des Comptes a arrêté un rapport d'observations définitives qui a été notifié à la province Sud le 29 mai 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L. 262-50, ce rapport d'observations définitives se doit d'être communiqué à la prochaine assemblée de la province Sud suivant cette notification et peut faire l'objet d'un débat.

Au terme de cette assemblée, le présent document pourra être rendu public, en vertu des dispositions de l'article R. 262-72.

Tel est l'objet du présent rapport que j'ai l'honneur de communiquer aux membres de l'assemblée de province Sud.

2. Explications de votes

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Projet de délibération adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 33 votes pour).

Ont voté pour :

Calédonie Ensemble : Mme Eliane Atiti, Mme Gyslène Dambreville, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, Mme Nicole Robineau, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Corine Voisin.

Le Rassemblement Les Républicains : Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguian, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, M. Yoann Lecourieux, M. Harold Martin, M. Alesio Saliga, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, M. Eugène Ukeiwé et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Union pour la Calédonie dans la France : M. Philippe Blaise, M. Gil Brial et M. Gaël Yanno.

Front Indépendantiste Progressiste : M. Louis Mapou.

- **rapport n° 18560-2017/1-ACTS** : projet de délibération portant approbation du plan d'aménagement de zone modifié de la zone d'aménagement concerté du centre urbain de Koutio à Dumbéa.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Eliane Atiti, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Gyslène Dambreville, Mme Pascale Doniguian, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, Mme Nicole Robineau, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.

Soit 33 membres présents ou représentés.

[Les rapports n° 18560-2017/1-ACTS, n° 18560-2017/2-ACTS et n° 18560-2017/3-ACTS partagent le même rapport de présentation](#)

La zone d'aménagement concerté (ZAC) du centre urbain de Koutio à Dumbéa, d'initiative communale, a été instituée par la délibération n° 13-2000/APS du 26 avril 2000, afin de créer un centre urbain en entrée de la presqu'île et au nœud des grands axes de l'agglomération.

Le dossier de réalisation a été approuvé par délibération n° 11-2004/APS du 31 mars 2004 et modifié à deux reprises, en 2007 et 2012, afin, dans un premier temps de densifier le secteur puis donner un caractère plus urbain au noyau du centre urbain restant à aménager.

La présente modification engagée par la ville de Dumbéa vise à apporter davantage de souplesse au règlement de la zone afin de favoriser la diversité des programmes à accueillir sur le site. En effet, les projets programmés sont davantage tournés vers une mixité des fonctions urbaines que vers une dominante « logement ».

Le plan (PAZ) et le règlement (RAZ) d'aménagement de zone actuellement en vigueur sont majoritairement destinés au logement avec des formes urbaines très réglementées (front urbain, îlots, hauteur, emprise imposée des constructions...). Ces règles, bien que légitimes, peuvent s'avérer contraignantes pour la réalisation de programmes plus atypiques (équipements, bureaux, multiplexe) ou pour une évolutivité des îlots (plus grands ou plus petits).

Le présent dossier de modification du dossier de réalisation de ZAC vise donc à édicter des règles qui permettent d'accueillir la diversité des programmes pressentis, sans remise en cause des ambitions et orientations générales et stratégiques de la ZAC.

Le PAZ et le programme des équipements publics à réaliser dans la zone (PEP) ayant évolué, il est désormais nécessaire de les approuver.

Modification du projet de plan d'aménagement de zone

Conformément à délibération modifiée n°48/CP du 10 mai 1989 réglementant les zones d'aménagement concerté en Nouvelle-Calédonie, le projet de PAZ a été soumis à enquête administrative, de juillet à août 2016. Cette enquête a révélé la nécessité d'ajuster le zonage et le règlement, sans remettre en cause l'économie générale du projet.

Le dossier ajusté a alors été soumis à enquête publique du 14 novembre au 29 décembre 2016, par arrêté modifié n°2668-2016/ARR/DFA.

Madame Elisabeth DOITEAU, nommée commissaire enquêteur afin de diligenter ladite enquête a émis *un avis favorable au vu du dossier rectifié et complété* conformément à ses requêtes. Elle a également recommandé de joindre au dossier de ZAC, les prescriptions générales à l'ensemble des lots qui figurent dans les cahiers de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères (CPAUP) joints aux dossiers de vente des lots.

Cette recommandation n'est pas suivie par la ville de Dumbéa, mais dans la mesure où il s'agit d'une recommandation sur une pièce non réglementaire du PAZ, cela ne remet pas en cause la régularité de la modification.

Le projet de PAZ modifié et les conclusions du commissaire enquêteur ont été transmis à la commune en date du 16 février 2017 en vue de recueillir l'avis du conseil municipal. Ce dernier s'est exprimé favorablement par le vote d'une délibération lors de la séance du 15 mars 2017.

Modification du programme des équipements publics

Le programme des équipements publics de la ZAC a été modifié afin de prendre en compte l'impact de l'évolution du projet sur les équipements projetés.

Le conseil municipal s'est exprimé favorablement sur le PEP modifié par le vote d'une délibération lors de la séance du 15 mars 2017.

Enfin, il est à noter que les modalités prévisionnelles ont été rééchelonnées dans le temps pour assurer l'équilibre financier de la ZAC.

Les éléments constitutifs du dossier de ZAC, à savoir le PAZ, le PEP, et les modalités prévisionnelles de financement échelonnées dans le temps ayant évolué, il appartient à l'assemblée

de la province Sud, conformément à la réglementation en vigueur d'approuver, après avis du comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS) trois délibérations, à savoir :

- la modification du plan d'aménagement de zone,
- la modification du programme des équipements publics,
- la modification du dossier de réalisation.

Le CAUPS réuni le 17 mai 2017 a émis un avis favorable aux trois projets de délibération et au dossier modifié de la ZAC du centre urbain de Koutio.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Explications de votes

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Projet de délibération adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 33 votes pour).

Ont voté pour :

Calédonie Ensemble : Mme Eliane Atiti, M. Gil Brial, Mme Gyslène Dambreville, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, Mme Nicole Robineau, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Corine Voisin.

Le Rassemblement Les Républicains : Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguian, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, M. Yoann Lecourieux, M. Alesio Saliga, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, M. Eugène Ukeiwé et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Union pour la Calédonie dans la France : M. Philippe Blaise et M. Gaël Yanno.

Front Indépendantiste Progressiste : M. Louis Mapou.

- **rapport n° 18560-2017/2-ACTS** : projet de délibération portant approbation du plan des équipements publics modifié de la zone d'aménagement concerté du centre urbain de Koutio à Dumbéa.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :
Mme Eliane Atiti, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Gyslène Dambreville, Mme Pascale Doniguian, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, Mme Nicole Robineau, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.

Soit 33 membres présents ou représentés.

2. Explications de votes

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Projet de délibération adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 33 votes pour).

Ont voté pour :

Calédonie Ensemble : Mme Eliane Atiti, M. Gil Brial, Mme Gyslène Dambreville, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, Mme Nicole Robineau, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Corine Voisin.

Le Rassemblement Les Républicains : Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguan, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, M. Yoann Lecourieux, M. Alesio Saliga, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, M. Eugène Ukeiwé et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Union pour la Calédonie dans la France : M. Philippe Blaise et M. Gaël Yanno.

Front Indépendantiste Progressiste : M. Louis Mapou.

- **rapport n° 18560-2017/3-ACTS** : projet de délibération portant approbation du dossier de réalisation modifié de la zone d'aménagement concerté du centre urbain de Koutio à Dumbéa.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :
Mme Eliane Atiti, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Gyslène Dambreville, Mme Pascale Doniguan, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, Mme Nicole Robineau, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.

Soit 33 membres présents ou représentés.

2. Explications de votes

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Projet de délibération adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 33 votes pour).

Ont voté pour :

Calédonie Ensemble : Mme Eliane Atiti, M. Gil Brial, Mme Gyslène Dambreville, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, Mme Nicole Robineau, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Corine Voisin.

Le Rassemblement Les Républicains : Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguian, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, M. Yoann Lecourieux, M. Alesio Saliga, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, M. Eugène Ukeiwé et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Union pour la Calédonie dans la France : M. Philippe Blaise et M. Gaël Yanno.

Front Indépendantiste Progressiste : M. Louis Mapou.

- **rapport n° 17529-2017/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Eliane Atiti, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Gyslène Dambreville, Mme Pascale Doniguian, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, Mme Nicole Robineau, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.

Soit 33 membres présents ou représentés.

I. Comité de coordination de l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC)

Par courrier du 24 mars dernier, l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie a informé la province Sud de la création, par avenant n° 1 à la convention du 28 décembre 1989 *fixant les missions de l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie*, d'un comité de coordination.

Ce comité sera chargé de :

- donner des avis consultatifs sur la politique scientifique et technique de l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie en fonction des priorités déterminées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- contribuer au rayonnement de l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie tant en Nouvelle-Calédonie qu'au niveau régional ;
- examiner, chaque année, le bilan, des activités conduites par l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie dans la cadre de la mission de recherche qui lui aura été confiée par la Nouvelle-Calédonie.

L'article 4 de l'avenant précité prévoit que ledit comité de coordination soit composé comme suit :

- 1 membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- 1 membre des trois provinces de la Nouvelle-Calédonie ;
- 1 membre de l'Etat ;
- 1 membre de l'Institut Pasteur ;
- 1 membre du Centre Hospitalier Territorial ;
- 1 membre du CRESICA ;
- 1 membre de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie ;
- 1 membre de l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie.

A ce titre, il convient de modifier la délibération modifiée n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs, en désignant un représentant de l'assemblée de la province Sud et son suppléant, bien que les statuts ne prévoient pas de suppléance, au sein de ce comité de coordination. Il est ainsi proposé de désigner Mme Nina Julié, titulaire, et M. Dominique Molé, suppléant (**article 1 du projet**).

II. Comité de protection de l'environnement (CPPE)

Par ailleurs, l'article 66 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 précitée prévoit actuellement la désignation de Mme Nina Julié, M. Alésio Saliga et M. Roch Wamytan au sein du comité pour la protection de l'environnement (CPPE), ainsi que de M. Eugène Ukeiwe en tant que président de la commission de l'environnement.

L'article 121-2 du code de l'environnement de la province Sud alors applicable prévoyait en effet que le CPPE était notamment composé de « quatre membres de l'assemblée de la province Sud désignés en son sein, dont le président de la commission de l'environnement de l'assemblée de province ».

Toutefois, la délibération n° 17-2015 du 26 juin 2015 portant diverses modifications du code de l'environnement de la province Sud a modifié la composition de ce comité, qui est désormais composé (conformément à la nouvelle rédaction de l'article 121-2 du code de l'environnement de la province Sud), en ce qui concerne les représentants de la province Sud, du seul « président de la commission intérieure de l'assemblée de province en charge de l'environnement ou son rapporteur ».

Ainsi, les précédentes désignations opérées des trois membres de l'assemblée de province n'ont plus lieu d'être. Il convient par conséquent d'abroger l'article 66 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 précitée (**article 2 du projet**).

III. Commission centrale de sécurité (CCS)

Enfin, le 10 mai dernier, la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR) du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a organisé, pour la première fois, la commission centrale de sécurité (CCS). Cette commission a vocation à rendre un avis sur toute proposition de création ou de modification de la réglementation relative aux établissements recevant du public.

Conformément aux dispositions de l'article 47 la délibération n° 315 du 30 août 2013 susvisée, la CCS est composée comme suit :

- «
- le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, ou son représentant désigné;
 - un préventionniste des services compétents du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, justifiant d'une des qualifications mentionnées à l'article 38 de la présente délibération ;
 - un préventionniste du corps des sapeurs-pompiers de Nouvelle-Calédonie justifiant des qualifications mentionnées à l'article 38 de la présente délibération ;

- *le directeur du comité territorial pour la sécurité des usagers de l'électricité (COT SUEL) ou son représentant ;*
- *un représentant de l'ordre des architectes ;*
- *un représentant de chacun des distributeurs d'énergie ;*
- *un représentant des associations de personnes à mobilité réduite ou handicapées désigné par le gouvernement ;*
- *un représentant de chacune des associations de maires ;*
- *un représentant de chacune des provinces.*».

A ce titre, l'article 141 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 suscitée prévoit la désignation de M. Aloisio Sako en qualité de représentant de l'assemblée de la province Sud, titulaire, au sein de la CCS.

Aussi, compte tenu de l'intérêt pour ses projets, son réseau et la consolidation de l'expertise provinciale, la direction provinciale de l'équipement (DEPS) souhaite officiellement participer aux réunions de la CCS.

Les statuts de la CCS ne précisant pas expressément que le représentant de chacune des provinces soit un élu de l'assemblée de province, il est proposé de désigner, en remplacement de M. Aloisio Sako, Mme Bertille Jouan-Ligne, directrice de l'équipement de la province Sud (DEPS) en qualité de titulaire, et de désigner M. Sébastien Robert, chef du service des constructions publiques de la DEPS, en qualité de suppléant, bien que les statuts ne prévoient pas de suppléance au sein de la CCS (**article 3 du projet**).

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Explications de votes

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Le groupe politique Le Rassemblement Républicains s'est abstenu sur l'article 1 du présent projet de délibération relatif à la désignation de Mme Nina Julié et de M. Dominique Molé au comité de coordination de l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie.

Projet de délibération adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 33 votes pour).

Ont voté pour :

Calédonie Ensemble : Mme Eliane Atiti, M. Gil Brial, Mme Gyslène Dambreville, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, Mme Nicole Robineau, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Corine Voisin.

Le Rassemblement Les Républicains : Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguan, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, M. Yoann Lecourieux, M. Alesio Saliga, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, M. Eugène Ukeiwé et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Union pour la Calédonie dans la France : M. Philippe Blaise et M. Gaël Yanno.

Front Indépendantiste Progressiste : M. Louis Mapou.

Conformément à l'article 177-1 de la loi organique, un rapport sur les marchés publics ayant été attribués ou ayant fait l'objet d'avenants, depuis la précédente communication faite en séance plénière du 31 mars 2017, a été communiqué aux élus.

Un rapport sur les agréments accordés depuis la précédente communication faite en séance plénière du 31 mars 2017 a été communiqué aux élus, conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée n° 33-2016 du 16 septembre 2016 instaurant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP).

Un rapport sur les aides accordées depuis la précédente communication faite en séance plénière du 31 mars 2017 a été communiqué aux élus, conformément à l'article 17 de la délibération n° 37-2016/APS du 30 septembre 2016 *relative à la mise en place d'un plan d'urgence local de soutien à l'emploi*.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de l'assemblée de province a levé la séance à 10 heures 30.

Conformément aux articles 53 et 54 de la délibération n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 *portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud*, le présent compte-rendu sommaire officiel sera, à l'issue de son approbation par le Bureau de l'assemblée de la province Sud, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et mis en ligne sur le site internet provincial (Juribase web).

Explication de vote

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016

*Assemblée de la Province Sud
Vendredi 30 juin 2017*

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Le compte administratif que nous avons examiné illustre à plusieurs titres la performance de la gestion financière et budgétaire de la collectivité, dans un contexte conjoncturel toujours défavorable, notamment au plan des recettes fiscales de la Nouvelle-Calédonie.

A cet égard, il convient de souligner :

- Un niveau de réalisation des investissements en hausse de **10%**,
- Une stabilisation du capital de la dette,
- Un renforcement de l'épargne brute,
- Et un fonds de roulement préservé.

L'exercice 2016 se clôture donc sur une stabilisation des ratios de structure malgré la nette dégradation des recettes fiscales et la hausse mécanique des dépenses sociales et d'enseignement. **Les fonds de réserve vont ainsi permettre de financer l'essentiel de notre prochain budget supplémentaire.**

Au plan sectoriel, ce compte administratif confirme les priorités en termes de politiques publiques tant en investissement (réseau routier, habitat social, équipement communal et collèges publics représentent 58% du total), qu'en fonctionnement (santé-social et enseignement représentent 56% des crédits).

La préoccupation demeure la croissance des dépenses du secteur santé-social à 11%, liée entre autres à la démographie et aux pathologies de longue durée.

Cette croissance des dépenses de santé et social vient donc consommer les efforts de productivité et de rationalisation, au détriment des autres besoins des populations et limite toute nouvelle initiative en faveur de l'amélioration des conditions de vie.

Au plan économique, le maintien des investissements constitue l'objectif à tenir. Pour autant, une réponse à une aggravation de la conjoncture économique ne pourrait s'envisager que par une dégradation des ratios de structure. Leur préservation est donc, à ce jour, la garantie de pouvoir actionner de nouveaux leviers si la nécessité venait à s'en faire sentir.

Le budget de la province Sud est plus que jamais contraint et ces bons résultats structurels ne doivent pas nous écarter des objectifs de réforme sur lesquels nous travaillons, que ce soit à la province Sud, au Gouvernement ou au Congrès, notamment dans le secteur de la santé, et des discussions que nous devons continuer d'engager sur le financement des collectivités, et notamment la clé de répartition.

Le groupe Calédonie Ensemble exprime, Monsieur le Président, mes chers collègues, son approbation du compte administratif 2016.

Je vous remercie.